

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6 au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 9 NOVEMBRE 1846.

La nouvelle pétition réformiste soulève dans la presse une vive discussion, et cela devait être : elle ne peut convenir aux sincères partisans de la souveraineté nationale, amis d'une réforme progressive et immédiate ; sa base est logique ; ses conclusions manquent : c'est un corps étendu et sans bras.

Sans doute ceux qui l'ont rédigée l'ont fait dans d'excellentes intentions ; mais il y a long-temps que les bonnes intentions perdent les meilleures causes. Un général qui se fait une affaire, certes, l'intention de vaincre. Laissons donc de côté la question intentionnelle, elle n'est pas de mise en politique. Telle qu'elle est conçue, la pétition devait donc amener une discussion parmi les radicaux. On devait la prévoir. Aujourd'hui, elle est formellement protestée contre la pétition, et notamment par la manière qu'on a employée pour la produire. La *Sentinelle des Pyrénées* et l'*Impartial du Nord* contiennent, sur ce point, des observations non moins sévères, et nous sommes heureux de voir que l'opinion que nous avons émise tout d'abord ne se trouve pas sans échos.

En quoi ! nous résistons depuis seize ans à la doctrine des réformistes, et tout-à-coup l'on vient nous présenter une pétition dans laquelle on ne pose pas d'une manière précise la question de tous les citoyens à être électeurs, une pétition émise de concert avec nous ne savons quels organes de la presse réformiste, et on ne la fait suivre d'aucune conclusion ! On ne dit simplement qu'on veut la réforme de la loi de 1831 ! M. Guizot aussi vous dira un jour qu'il veut la réforme de cette loi. Rappelons-nous donc que M. Teste, alors qu'il était ministre, se prit à discuter sur la question de la réforme, et par ces paroles : « J'en conviens, il y a quelque chose à faire. »

Mais ce quelque chose quel est-il ? lui demanda-t-on. Nous résistons la même question aux auteurs de la pétition : Vous voulez la réforme ; cette réforme quelle est-elle ? Concluez, car, par les temps qui courent, on ne se paie guère de mots vides de sens ; on aime assez les choses positives pour vouloir les rencontrer dans toutes les questions, réformistes ou autres. On a voulu que la pétition fût élastique afin d'agir sur une plus grande quantité d'esprits ; on l'a faite tellement élastique, qu'elle ne saisit personne. Un vieil adage nous dit pourtant : trop embrasse, mal étreint.

La pétition réformiste, par suite de ce vice d'élasticité, n'aura aucun succès que nous lui aurions prédit si elle avait été élastique avec plus de soin, si surtout elle n'avait pas porté d'une manière aussi significative l'indice d'une fusion que rien en ce moment ne justifie. Il y a des gens qui ne veulent pas commander qu'on peut concourir à certains actes sans se confondre avec leurs auteurs. On pouvait bien, par des pétitions spéciales, venir en aide aux réformistes qui ont fait la nouvelle pétition, sans pour cela faire cause commune avec eux, et sans courir risque de se laisser absorber par eux. Le parti radical veut conserver son indépendance d'action, et on ne le trahira pas, quoi qu'on fasse, dans de fausses démarches. Nous disons ceci afin qu'on veuille bien en tenir compte.

Écoutez maintenant l'*Impartial du Nord* :

La discussion qui s'est élevée entre le *National* et la *Réforme*, à propos de la pétition réformiste, a grandi bien vite, et maintenant il s'agit de juger dans son ensemble la politique adoptée par ces deux journaux, qui, bien que placés sous le même drapeau, n'ont suivi que bien rarement une ligne parallèle. Si désireux que nous soyons de voir régner l'union entre les divers organes du parti radical, nous ne devons pas oublier, nous n'oublierons pas que des principes sont engagés dans la lutte. Mieux vaut, d'ailleurs, une scission éclatante, si par malheur elle est indispensable, que la prolongation de ces hostilités sourdes qui travaillent la presse démocratique de Paris, compromettent son action et paralysent les forces du parti radical. Nous autres des départements, nous avons besoin de savoir de quel côté est la raison, trop heureux si notre intervention collective peut faire cesser ce regrettable désaccord et rétablir la bonne harmonie entre tous les soldats de l'armée démocratique. Comme nous le disions à une autre époque et dans une circonstance analogue, nous n'avons ni haine ni préférence à combattre ; nous ne consulterons que la vérité et l'intérêt du parti auquel nous sommes fiers d'appartenir. C'est assez dire que nous retrancherons du débat tout ce qui tend à le compliquer, pour nous borner au fait actuel qui nous force à rompre le silence.

Voici ce que dit, de son côté, la *Sentinelle des Pyrénées* :

Nous nous sommes empressés de publier dans notre numéro de samedi dernier une pétition par laquelle des citoyens appartenant aux douze arrondissements de Paris demandant la réforme de notre loi électorale. Nous avons toujours considéré comme un devoir sacré de favoriser et de propager, autant qu'il est en notre pouvoir, toutes les manifestations dirigées contre le système électoral qui nous régit en ce moment. Aussi, lorsque l'année dernière une partie de la presse dynastique de Paris eut l'idée d'un congrès réformiste, nous n'hésitâmes pas un instant à répondre à l'appel qui nous était adressé, bien que cet appel partît du sein d'opinions qui ne sont pas les nôtres ; et la *Sentinelle des Pyrénées* fut représentée dans cette réunion, à laquelle prirent part près de soixante journaux de Paris ou des départements.

En juillet, à l'approche des élections, un manifeste fut publié par la commission que les journaux réformistes avaient chargée du soin de rédiger un projet de réforme électorale, et ce manifeste fut inséré à peu près intégralement dans nos colonnes. Ce projet de réforme était bien loin de répondre à tous nos vœux, de donner satisfaction aux droits imprescriptibles et sacrés du peuple ; toutefois, nous y donnâmes notre adhésion, en faisant, bien entendu, des réserves, et en nous réservant la faculté de continuer à solliciter l'abrogation pleine et entière de tous les privilèges électoraux.

En agissant ainsi, nous sauvegardions la rigueur de nos principes, en même temps que nous nous montrions fidèles à notre devise de ne jamais repousser un progrès, pourvu que ce soit un progrès réel. Or, le manifeste de la presse réformiste portait pour épigraphe une phrase extraite du rapport de M. Bérenger sur la loi électorale de 1831 : *Tous ont reçu de la nature des droits qu'il serait aussi injuste que peu sensé de méconnaître*. Il reconnaissait donc d'une manière explicite le droit qui compete à tout citoyen français majeur et jouissant des droits civils. Seulement, il faut bien le dire, les principes étaient sainement établis et les conséquences néanmoins fort incomplètes. Les réformes demandées étaient insuffisantes ; néanmoins, toutes légères qu'elles étaient, elles constituaient un véritable progrès sur l'état de choses actuel.

Ce manifeste concluait, en effet, en demandant :

- 1^o L'abolition du cens d'éligibilité ;
- 2^o L'attribution aux députés d'une indemnité de voyage et de séjour ;
- 3^o L'augmentation du nombre des députés ;
- 4^o La fixation de ce nombre proportionnellement à la population de chaque département ;
- 5^o L'abaissement du cens.

Telles étaient en résumé les réformes formulées par la grande majorité de la presse dynastique, et acceptées transitoirement par les organes de l'opinion démocratique.

On conçoit sans peine que le grand parti démocratique ne donnât qu'une adhésion momentanée à ce projet, puisque ce projet, en attachant à un cens quelconque l'exercice du droit d'électeur, portait une atteinte directe au principe de la souveraineté du peuple. Mais ce projet émanait de l'initiative de l'opposition dynastique, et les démocrates tenaient à prouver qu'ils ne refusaient pas leur concours aux réformes minimales, quand elles ne laissent pas d'être un progrès. Toutefois, de ce que les dé-

mocrates ont adhéré, avec des réserves, à un projet qui n'était pas leur œuvre, faut-il en conclure qu'en prenant eux-mêmes l'initiative, ils peuvent se contenter de ce programme incomplet, ou en éditer un autre qui ne précise rien ? Nous ne saurions le croire.

Dira-t-on qu'un programme conforme en tout point aux principes démocratiques n'avait aucune chance de rallier toutes les nuances de la presse opposante ; que, pour arriver à cette unanimité, une formule d'une grande élasticité était indispensable afin de ménager les susceptibilités ou les préjugés ? Ajoutera-t-on tout bas que c'est là de la stratégie, de l'habileté ? Nous l'ignorons ; tout ce que nous savons positivement, c'est que, du moment que les démocrates prennent l'initiative ou publient une pétition en y donnant une entière adhésion, cette pétition doit être, selon nous, claire, précise, explicite, et reposant surtout et avant tout sur les vrais principes. Or, sont-ce là les vrais caractères de la pétition publiée par la *Réforme* avec son entière adhésion ? Nous avons quelque peine à le croire. Et, d'abord, pourquoi y lisons-nous que le principe de la souveraineté nationale fait la base de notre constitution ? Est-ce qu'on rougirait maintenant d'écrire ou de prononcer le nom du peuple ? Nous n'aimons point les mots nouveaux, nous, parce qu'ils ne font qu'obscurcir les choses les plus claires. Nous connaissons depuis long-temps la souveraineté populaire ; nous sommes dévoués corps et âme à la souveraineté du peuple ; nous avons cherché vainement les mots de souveraineté de la nation chez tous nos grands révolutionnaires ; nous ne savons ce que signifie la souveraineté nationale.

Quant à la portée des réformes demandées, veut-on une formule qui puisse rallier l'opposition dynastique ? qu'on réclame alors en termes explicites les réformes sollicitées par le congrès de la presse réformiste, abolition du cens d'éligibilité, etc., etc.

Veut-on, au contraire, s'en tenir aux vrais principes démocratiques ? La pétition est bien simple : qu'on se borne à demander que tout citoyen français majeur et jouissant de ses droits civils soit électeur, que tout électeur soit éligible, et que chaque député reçoive une indemnité pendant toute la durée des sessions. Le parti démocratique ne peut que gagner à montrer clairement ce qu'il désire.

Dans l'exposé fait par M. le maire à son conseil, au milieu des nuages d'encens si flatteurs pour la vanité municipale, nous distinguons et faisons remarquer dès à présent certaines hyperboles, certaines assertions vagues qui ne peuvent satisfaire les gens désintéressés dans ces questions et mus seulement par le désir des améliorations et de l'embellissement de notre cité. Nous ne nous attachons qu'à des points qui intéressent les lettres, les beaux-arts et le goût ; en les signalant, nous nous réservons d'y revenir et de les examiner plus en détail.

M. le maire parle de mesures prises pour agrandir la bibliothèque de la ville et en faciliter l'accès au public. Il s'agirait, quoiqu'il ne s'explique pas sur ce point, de construire un nouveau local, en utilisant la terrasse qui se trouve à la suite de la salle de la bibliothèque, puis, comme il est dit dans l'exposé, d'établir un escalier prenant son entrée sur le quai. Certes, ces mesures sont urgentes ; l'entrée actuelle de cette riche bibliothèque est un véritable casse-cou, et ce corridor qu'il faut traverser un bouge ignoble. La nouvelle salle, qui sera destinée sans doute à recevoir les livres entassés dans les greniers placés au-dessus de l'église, sera fort utile et ne laissera aucun prétexte au peu d'ordre qui règne dans cette précieuse collection. Mais l'amélioration dont parle M. le maire n'aura lieu qu'à l'expiration des baux de certains locataires. Quand arrivera le terme de ces baux ! C'est là la question ; nous pouvons attendre encore long-temps.

M. le maire, en parlant de la bibliothèque du Palais-des-Arts, dit d'une manière générale que nos collections scientifiques ont pris une extension remarquable. Desquelles veut-il

FEUILLETON DU CENSEUR. — 10 NOVEMBRE.

UN AVEU IN EXTREMIS.

(Suite et fin.)

À ce moment, un bruit de pas retentit sur le sable de l'allée. Le sculpteur, éperdu d'inquiétude, tourna la tête ; il vit à travers les branches des arbres le colonel qui venait à lui, accompagné de la gouvernante. Il se leva.

Tyndal n'avait sans doute pas été prévenu de l'arrivée de Victorin, car il s'arrêta tout-à-coup et le considéra avec étonnement. Il parut hésiter, prêt à la surprise, à la joie et à la colère.

Mais, emporté malgré lui, il s'approcha du jeune homme, et l'entraîna vers le bras loin de la tonnelle, dans une avenue solitaire.

— Victorin, tu m'as tué mon enfant ! lui dit-il d'une voix égarée. Que veux-tu faire ici ? Pourquoi n'es-tu pas entré chez moi d'abord ? Pourquoi es-tu parti ? O ingrat ! ô Victorin ! que t'avais-je fait, mon Dieu ! mes cheveux en ont grisonné. Mon enfant ! tu m'as tué mon enfant !

Le colonel était pâle, ses lèvres frémissaient convulsivement, des larmes se voyaient élançer du côté de la tonnelle.

— Mais, avant que le sculpteur, étourdi par la cruelle apostrophe de son père, eût essayé d'expliquer sa conduite, M^{me} Bellote, les vêtements en désordre, se précipitait dans l'avenue en criant avec épouvante :

— Au secours ! on enlève André ! au secours !

Le colonel, au cri de la gouvernante, vacilla sur ses pieds, un nuage obscur se leva devant ses yeux ; mais il se redressa tout-à-coup par un violent effort.

— Victorin était élançé du côté de la tonnelle.

— Mais vous ne vouliez pas me croire, s'écria la gouvernante en se jetant en pleurs au-devant de Tyndal, vous ne vouliez pas me croire, vous ne vouliez pas me croire, que ce maudit tailleur de pierres, après vous l'avoir assassinée, vous en avait fait votre fille !

— Les paroles, le colonel, qui se portait en avant, fit un bond soudain, et se précipita sur le pied piqué au pied par un serpent. Son regard s'éclaira, et il se contracta dans une expression de colère terrible. Il se précipita sur les pas de Victorin.

— Les masques avaient en effet escaladé le mur du parc du côté de la tonnelle ; ils s'étaient avancés jusque sous la tonnelle, et avaient enlevé le cadavre de la muraille où leur échelle se trouvait disposée ; mais Tyndal se précipitait avec fureur à leur poursuite, et derrière lui arrivait

Andrée poussait des cris de détresse. Cependant les hommes touchaient le pied de la muraille. Le sculpteur, éperdu, courait hors d'haleine ; il se jeta au milieu des hommes, mais un pistolet fut dirigé sur lui. Le coup partit. Il n'atteignit pas Victorin ; néanmoins, un cri d'agonie retentit ; le colonel vacilla et tomba, la balle du pistolet l'avait frappé à la poitrine. Victorin lutta contre les hommes et leur enleva Andrée évanouie ; il revint auprès de Tyndal, entouré par les jardiniers et les domestiques de la maison accourus au bruit.

Le colonel était assis sur le gazon, accoté contre un arbre. Le sang ruisselait de sa poitrine. Un homme se tenait près de lui. Cet homme, qui l'avait relevé de terre, était un de ses amis qui venait lui annoncer que le banquier Flegeton était tombé en faillite.

Cependant Tyndal n'avait pas remarqué cet homme. Il appelait Andrée avec des cris de souffrance, et se tordait les membres dans les convulsions du désespoir et de l'agonie. Il vit arriver à lui le groupe des jardiniers et des domestiques. Ce groupe s'ouvrit. Victorin mit un genou à terre et présenta au colonel Andrée défaillante. Mais Tyndal se souleva péniblement, et, repoussant le malheureux sculpteur, il s'écria :

— Sois maudit !

Et il retomba lourdement sur le gazon. Il était mort.

Cette issue terrible de la trahison qu'elle avait commise, de complicité avec Flegeton, effraya la gouvernante. Elle regardait le colonel étendu sans mouvement, et la sueur coulait de son front ; elle tremblait qu'on ne découvre son crime, qu'on ne lui demandât compte de ce meurtre.

Cependant aucun des hommes masqués n'avait été arrêté. On les poursuivait vainement, il devenait impossible de retrouver leurs traces. Le secret de la mort de Tyndal resta donc entre le banquier et M^{me} Bellote.

Andrée fut rappelée au sentiment. Mais l'infortunée jeune fille, en rouvrant les yeux, ne recouvra pas la raison. Elle délira, prise d'une fièvre ardente. Elle invoquait son père et Victorin.

Victorin était resté anéanti sous la malédiction de Tyndal. Il rappelait à son souvenir les paroles dont le colonel l'avait accueilli dans le parc, il cherchait un sens à ces paroles, et se heurtait la tête avec désespoir contre l' inexplicable malédiction qui l'avait frappé. Il était arrivé dans la villa ; on l'avait conduit sous la tonnelle, auprès d'Andrée ; Tyndal était survenu, lui avait parlé avec colère ; puis, des hommes, des misérables, pendant que le colonel lui parlait, avaient tenté d'enlever la jeune fille ; il s'était précipité, il avait arraché la malheureuse enfant des bras de ces misérables, Tyndal l'avait maudit, et il était mort !

Le sculpteur s'était enfui de la villa, éperdu de souffrances et d'inquiétudes.

Cependant Andrée lutta, aux prises avec la fièvre. M^{me} Bellote veillait nuit et jour au chevet de la couche de la pauvre jeune fille, et lui prodiguait les plus tendres soins. Peut-être cette femme, que les remords tour-

mentait, eût-elle consacré sa vie à réparer, autant qu'il était en elle, après d'Andrée, le crime de sa complicité dans le guet-apens où Tyndal avait succombé ; mais un jour, au moment où elle se réjouissait de voir poindre un peu de calme dans le regard délirant de la jeune fille, un domestique vint la chercher. Et la gouvernante, en sortant de la chambre d'Andrée, se trouva face à face avec le banquier Flegeton, qui l'entraîna aussitôt dans l'appartement qu'elle occupait de l'autre côté du pavillon.

M^{me} Bellote avait pris le deuil ; Flegeton était aussi vêtu de noir. Ils arrivèrent dans la chambre à coucher de l'appartement. Le banquier se hâta de fermer les portes de cette chambre ; puis il se promena quelques moments en silence, les bras croisés sur la poitrine.

— Que me voulez-vous donc, Monsieur ? dit enfin la gouvernante avec un geste d'horreur.

— Ah ! ma chère madame Bellote, répondit Flegeton en soupirant, vous me voyez bien malheureux ! Quelle fatalité ! ce pauvre Tyndal !

— C'est un crime que je me reprocherai toute ma vie, Monsieur.

— Oui, oui, d'autant qu'on se dispose à nous en faire repentir, ma chère madame Bellote.

La gouvernante tressaillit.

— Comment cela ? dit-elle d'une voix tremblante.

— Eh bien ! oui, répondit le banquier en éclatant, les misérables qui ont tué ce pauvre colonel réclament aujourd'hui leur salaire et menacent de nous dénoncer.

— Grand Dieu ! fit M^{me} Bellote.

— Ils abusent de notre situation, poursuivit le banquier. Des malheurs m'ont obligé de déclarer faillite ; ils abusent de notre situation ; ils menacent de nous dénoncer. Madame Bellote, des personnes comme nous ne vont pas aux galères ; il faut franchir ce mauvais pas. Écoutez-moi. Je suis venu à vous parce que vous êtes une honnête femme ; vous allez me comprendre. J'ai déclaré faillite. Le colonel m'avait confié sa fortune ; aujourd'hui, s'il vivait, le pauvre cher homme serait ruiné comme moi ; cependant il ne me refuserait pas ce que je viens vous demander, car il avait foi en mon honneur. Madame Bellote, je viens vous demander les créances qu'il possédait sur moi, titres aujourd'hui sans valeur, puisque je suis en faillite.

— Je ne puis pas vous les donner, répondit la gouvernante.

— Écoutez, ma chère madame Bellote, vous le pouvez. Ces titres se trouvent dans le secrétaire du colonel ; ils sont sous le scellé, mais l'inventaire n'en est pas fait et ne s'en doit faire que tantôt. Vous pouvez encore me les donner ; tantôt vous ne le pourrez plus. Tyndal, s'il vivait, ne me les refuserait pas, lui, car il les regarderait, je le répète, comme étant sans valeur entre ses mains, puisque je suis en faillite, et il me les livrerait, ma chère madame Bellote, parce qu'il comprendrait qu'en me les livrant cela m'aiderait à relever mes affaires, à sortir de faillite. Si je

parler? S'il s'agit de la bibliothèque de la ville, tous ceux qui ont occasion de la mettre quelquefois à contribution savent qu'elle est complètement dépourvue d'ouvrages modernes; des travaux importants d'histoire, de philosophie, de critique manquent. Est-il question de la bibliothèque du Palais-des-Arts? A elle, il est vrai, sont destinés la plupart des envois et des acquisitions. Pourquoi? C'est là une préférence arbitraire. Ce n'est point à la bibliothèque du Palais-des-Arts que le public studieux s'adressera pour avoir, je suppose, une édition classique dont la place est marquée ailleurs. Comme ces messieurs des bibliothèques et l'autorité dont ils relèvent ne jugent pas à propos de tenir le public au courant de l'emploi des sommes allouées pour ces acquisitions de livres, ils espèrent que tout ce qu'ils feront restera inaperçu.

Dans le Musée, une réparation importante a été faite à grands frais à l'admirable tableau du Pérugin. L'inintelligence, l'incurie dont on a fait preuve en plaçant les tableaux les plus précieux, ceux des anciens maîtres, dans une salle où le soleil pénètre et peut exercer une influence pernicieuse, n'a-t-elle pas contribué à rendre cette réparation indispensable? Au reste, on n'a prévu que la moitié des choses: un autre tableau du Pérugin, de moins de valeur sans doute, mais digne pourtant des soins d'une administration éclairée, est dans le plus triste état; le mal augmente tous les jours.

L'école de chant n'offre que de faibles résultats; il est pourtant si facile d'apprendre la musique à des enfants! Les Galin, les Paris, qui abordaient, eux, principalement la partie scientifique de la musique, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus ardu pour de jeunes têtes, atteignaient en quelques mois un résultat bien supérieur. Ecoutez ces enfants, et comparez-leur le moindre chœur d'ouvriers allemands, par exemple; c'est avec chagrin que vous serez forcé de donner le prix aux étrangers. Est-ce donc la faute de la méthode ou du maître? On pourrait, il nous semble, s'en inquiéter davantage. La dépense que fait la ville doit, après tout, servir à autre chose qu'à procurer en certaines circonstances d'agréables sérénades aux autorités.

A propos de théâtres, M. le maire prétend que celui des Variétés a été réparé dans la limite que comporte l'exiguité du bâtiment; mais l'exiguité du bâtiment ne justifie pas le mauvais goût et la malpropreté actuelle de ce théâtre.

Quant aux promenades publiques, les étrangers font justice des vanteries municipales. Qui ne les a vus jeter un regard de compassion sur les pauvres arbres chauves et souffreteux qui sont censés décorer ces promenades? Celui qui s'égare, les jours de pluie, dans les fondrières de la place Bellecour, donne les bénédictions les plus convenables aux personnes chargées de leur entretien.

Enfin, à propos de la fontaine de la place Saint-Jean, M. le maire avoue, avec beaucoup de naïveté, qu'elle ne lutte pas d'architecture et de grandiose avec notre belle église métropolitaine. Un père ne s'aveuglerait pas davantage sur les travers de ses enfants. Trouver beau ce monument mesquin et de mauvais goût, faire entendre que cette fontaine de style Renaissance est en harmonie avec les constructions du quartier, ce qui veut dire sans doute avec la cathédrale, puisque, sans contredit, c'est la construction principale, avec la cathédrale gothique, voilà qui est violent; qu'en pensent les artistes et les gens de goût?

Nous examinerons plus au long ces questions qui ne sont ici qu'indiquées. Le rapport dont il s'agit nous offrira d'ailleurs plus d'un sujet de critique.

M. le maire de Lyon vient de rendre un arrêté qui autorise les chanteurs et chanteuses à se faire entendre dans les cafés de Lyon. On voit par là qu'on solde les arriérés des dernières élections. Quant à l'arrêté en lui-même, nous ne pensons pas qu'il mérite notre attention, et chacun se rira de la prétention qu'il affiche de vouloir concilier les plaisirs du public et la décence; il y a des choses qu'on ne discute pas quand on se respecte!

Nous ferons remarquer qu'on s'occupe des plaisirs du pu-

blic dans un moment où l'on ferait beaucoup mieux de songer à faire arriver du blé à Lyon et à organiser des ateliers de travail.

Il y a quelques jours, un journal de récente création, et qui n'a pas encore conquis dans le monde politique une très grande importance, a publié la note que voici :

On assure qu'une conférence d'évêques (au nombre de douze, dit-on) s'est réunie ces jours derniers à Saint-Germain-en-Laye. On ignore complètement le but de cette réunion; mais on croit que, par les pouvoirs qu'elle représentait, elle avait un caractère beaucoup plus général. Cet événement aurait fait une certaine sensation au ministère et au château, et il contribuerait à hâter davantage le départ de M. Rossi pour Rome.

Le National reproduit cette note le lendemain de sa publication, et il ajouta :

Cette nouvelle est exacte; mais l'Esprit public a omis de dire que tout l'épiscopat de France, à l'exception de trois ou quatre prélats, était représenté par des délégués dans ce synode.

A la suite de la délibération, des courriers sont partis dans toutes les directions. L'un de ces courriers, qui s'est dirigé sur Lyon, devait de ce point se rendre à Rome.

Cette manifestation, qui était connue au château pendant qu'elle avait lieu, a causé quelque mauvaise humeur; mais les évêques s'y attendaient, et les observations qui avaient été faites à l'un d'entre eux avant cette réunion, et que celui-ci a communiquées à ses collègues, ne les ont pas empêchés de passer outre.

Ces quelques lignes du National étaient déjà un peu plus explicites que celles de l'Esprit Public; cependant elles éveillaient la curiosité sans la satisfaire. Nous pensions qu'elles seraient expliquées et commentées par les feuilles qui servent d'organes au clergé, ou démenties par les journaux du ministère, qui nous semblaient avoir tout intérêt à ne pas laisser s'accréditer cette opinion qu'il se tenait, en dehors de lui, des conciliabules dans lesquels se traitaient les affaires du clergé, et dont les décisions pouvaient être des entraves et des embarras pour lui. Les journaux du parti prêtre aussi bien que ceux du ministère ont gardé le silence, et le public ignore encore, à l'heure qu'il est, ce qui s'est passé dans la réunion dont on lui a parlé sans lui dire pourquoi cette réunion avait eu lieu, qui l'avait provoquée, quelles personnes y assistaient, quelles autres s'y étaient fait représenter, et les résolutions qui y avaient été prises.

C'est le mardi 20 octobre qu'a eu lieu, à Saint-Germain-en-Laye, la réunion d'évêques dont il a été question; elle a été présidée par M. l'archevêque de Paris, qui y avait convié les évêques de sa province, à l'exception, toutefois, de M. l'abbé Fayet, évêque d'Orléans, dont le dévouement bien connu au château faisait redouter l'hostilité ou les indiscretions.

MM. les archevêques de Rouen, de Besançon, MM. les évêques de Saint-Dié et d'Amiens, des grands-vicaires de Lyon, d'Alby, de Marseille, d'Aix et de Langres s'étaient réunis à M. de Paris et à ses suffragants. D'autres prélats, en grand nombre, avaient envoyé leur adhésion à la réunion et promis de ratifier les résolutions qui y seraient prises.

La discussion et les délibérations ont porté sur quatre points principaux :

1° Sur ce qu'il y avait à faire pour arrêter les tendances libérales du gouvernement spirituel de Pie IX;

2° Sur l'esprit qui animait le gouvernement français dans le choix des évêques, choix qui depuis quelque temps était fait en dehors des intérêts de la religion et des prérogatives de l'épiscopat;

3° Sur les préférences exclusives dont l'Université était l'objet de la part de M. le ministre de l'instruction publique, et notamment sur l'arrêté tout récent du conseil de l'Université relativement au refus d'autorisation des pensionnats des frères des écoles chrétiennes;

4° Enfin, sur la lenteur du gouvernement à accorder la liberté de l'enseignement qu'il a si souvent promise, et sur ce qu'il y aurait à faire pour triompher de cette lenteur et obtenir, sur cette question si capitale, une satisfaction dont l'église pût réellement se réjouir.

Nous n'avons pas, on le pense bien, la prétention de rendre

compte ici de toutes les discussions qui se sont engagées sur ces différents points; nous nous contenterons de dire qu'à la suite de ces discussions, M. l'évêque d'Amiens fut invité à retirer l'acceptation qu'il avait donnée pour l'archevêché d'Aix; nous ajouterons qu'il fut également décidé que l'on s'opposerait, par tous les moyens dont on était armé, au projet qu'avait le gouvernement de rétablir le chapitre de Saint-Denis et d'appeler M. Thibaut, évêque de Montpellier, aux fonctions de primate de ce chapitre. D'autres résolutions furent encore prises, comme on peut bien le croire, après quoi les délégués de Lyon, de Marseille, d'Alby, d'Aix et de Langres sont aussitôt repartis pour leurs diocèses respectifs.

Que s'est-il passé depuis? M. l'abbé Mioland, évêque d'Amiens, conformément à l'avis de ses collègues, a fait connaître à M. le ministre des cultes qu'il lui était impossible de se rendre à Aix, qu'il restait à la tête de son diocèse, et que par conséquent il n'y fallait plus songer pour M. l'abbé Thibaut, qui avait été désigné comme devant être son successeur. D'un autre côté, le gouvernement, qui a sans doute eu connaissance des résolutions arrêtées à Saint-Germain, a renoncé, pour le moment du moins, au projet qu'il avait de rétablir le chapitre de Saint-Denis; mais il n'a pas voulu que l'espèce d'interdiction prononcée contre M. Thibaut pesât plus longtemps sur lui. Il a alors décidé que M. Fayet, évêque d'Orléans, serait appelé à l'archevêché d'Aix, et qu'il serait remplacé dans son diocèse par M. l'évêque de Montpellier. C'est la seule protestation qu'il se soit jusqu'à présent permise contre le synode de Saint-Germain, synode qu'il n'a pu empêcher, malgré tout ce qu'il a pu faire et promettre dans ce but, et qui a jeté le château aussi bien que le cabinet dans les plus grandes perplexités.

Une dépêche télégraphique reçue à Lisbonne le 30 octobre, où elle était envoyée par le général Schwalback, tenant pour la reine, annonce que le 28, à quatre heures du matin, lui et le baron de Estremoz se sont mis en marche pour rejoindre l'ennemi, et l'ont rencontré à deux heures et demie de l'après-midi, occupant une forte position dans la ville de Viana. Ils l'auraient mis en déroute. Les insurgés ont laissé en leur pouvoir divers objets, caissons de munitions, par exemple, et de plus deux pièces d'artillerie. L'ennemi aurait perdu 200 hommes, tant tués que blessés ou prisonniers. MM. Schwalback et Estremoz ont aussi perdu des soldats, et ils ont eu un officier tué et un blessé.

Une autre victoire, également favorable à la reine, aurait été remportée par Casal dans la province de Tras-os-Montes contre les chefs démocrates Veiga, de Ribello et de Seixas. Les deux premiers auraient péri.

L'escadre anglaise n'est entrée que le 30 dans le Tage.

Paris, le 7 novembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU COURS.)

Par ordonnance du 29 octobre dernier, date de la création du ministère actuel, M. Duchâtel est nommé grand-croix de la Légion-d'Honneur. Il eût été vraiment dommage que le savoir-faire de M. Duchâtel dans les élections ne reçût pas sa récompense. M. le ministre de l'intérieur mérite mieux encore que cette dignité, et quand nous nous rappelons ses prouesses électorales, quand nous voyons les destitutions de maires ayant voté pour l'opposition, nous comprenons fort bien la prétention de M. Duchâtel à devenir président du conseil de préférence à M. Guizot.

— Deux autres ordonnances de même date nomment grands-officiers de la Légion-d'Honneur MM. Teste et Laplagne-Barris, pairs de France et présidents de chambre à la cour de cassation. A quel propos? Pour quels services? Est-ce parce que celui-ci est le frère du ministre des finances, et parce que celui-là a fait les concessions de chemins que vous savez?

— Le tiers du pays a froid et faim, il est ruiné par les inondations; c'est un grand deuil public. Mais la cour s'amuse. Il faut distraire M^{me} de Montpensier, qui ne sait pas le français, et suppléer auprès d'elle aux plaisirs de la conversation par les plaisirs des yeux. Donc on l'a fait danser à Bayonne, à Pau, à

ne lui devais rien, je serais nécessairement moins pauvre, je pourrais reprendre ma banque et surtout satisfaire les misérables qui menacent de nous dénoncer.

— Non, non, je ne puis pas vous les donner! répéta la gouvernante d'un ton ferme.

— En ce cas, répondit Flegeton, nous pouvons faire notre malle de départ pour Brest ou pour Toulon. Je vais dire aux meurtriers du colonel que vous êtes inexorable.

— Ah! vous êtes mon mauvais génie! s'écria la gouvernante.

— Ma chère madame Beliotte, nous avons fait un faux pas; j'en répandrai toute ma vie des larmes de sang. Mais la route sur laquelle nous nous trouvons engagés est périlleuse; nous devons nous tenir par la main, marcher d'accord, nous entr'appuyer, car, si l'un de nous vient à tomber, il entraînera l'autre dans sa chute. Un lien nous unit, plus étroit que la parenté, que le mariage ou que l'amour: le crime! Le jour où ce lien se brisera, le jour où nous ne marcherons plus d'accord, nous succomberons tous deux. Ayez pitié de vous, ma chère madame Beliotte. Ce pauvre Tyndal est mort, c'est un malheur immense; mais, quand vous iriez aux galères, cela ne le ressusciterait pas.

— Mais ces titres de créance appartiennent à sa fille.

— Ces titres sont sans valeur entre les mains d'un étranger; ce sont des actions de ma banque, et je suis en faillite. Moi, je puis m'en aider à rétablir mon crédit. Voilà pourquoi je vous les demande. Du reste, mes affaires relevées, je prends l'engagement d'honneur de restituer le montant de ces créances à la succession du colonel.

La gouvernante, persuadée, moins sans doute par les protestations du banquier que par la crainte de se voir poursuivie à raison du guet-apens qui avait occasionné la mort de Tyndal, livra ce que lui demandait Flegeton; puis, effrayée, en proie aux remords, elle quitta la villa en recommandant à Marthe de prendre soin d'Andrée.

Cependant Victorin venait tous les jours à Auteuil s'informer des nouvelles de la jeune fille. Ce jour-là, tandis que M^{me} Beliotte s'entretenait avec le banquier, il se décida, sur l'avis d'un domestique, à pénétrer dans le pavillon; il arriva dans la chambre d'Andrée, tremblant d'émotion et pâle d'inquiétude.

Andrée se trouvait seule; la pauvre frêle enfant était à demi couchée sur une chaise-longue, éteinte, affaiblie, fléchissante de fièvre. Une fenêtre donnant sur le jardin était ouverte et laissait arriver jusqu'à elle un rayon de soleil et des bouffées d'air chargées de parfums.

A l'aspect de Victorin, elle sourit et leva péniblement vers le sculpteur son bras amaigri.

— C'est bien! lui dit-elle d'une voix douce.

Victorin s'approcha de la jeune fille et se pencha vers elle. Mais le regard d'Andrée avait le dur reflet de l'acier, sa main était moite de sueur,

une étrange expression d'égarement éclairait son visage décoloré.

— Oh! elle ne me reconnaît pas! s'écria Victorin éperdu.

— Si, si, je te reconnais! répondit la jeune fille de sa voix douce et souriante.

Et, passant ses doigts effilés sur les boucles brunes de la chevelure du sculpteur :

— Je te reconnais, répéta-t-elle, c'est toi que j'ai vu la nuit dernière. Oh! il ne faut pas aimer, cela fait mal d'aimer. Ma robe blanche est encore toute tachée par le sang du pauvre pigeon voyageur du banquier. Oh! cela fait mal d'aimer.

— Andrée, Andrée, revenez à vous! disait Victorin d'une voix mouillée de larmes.

— Ce pauvre pigeon! reprit la jeune fille. Eh bien! je mourrai comme lui; un vilain épervier me tuera. Mais que m'importe? j'irai te rejoindre; le bon Dieu me l'a dit.

Victorin demeurait auprès d'Andrée, abîmé de douleur; il tenait dans sa main la main fiévreuse de la jeune fille, qui le regardait fixement, comme dans un rêve.

Cependant, il se fit tout-à-coup un bruit de voix derrière la porte de la chambre; le domestique qui avait introduit Victorin le pria de se retirer pour ne pas être surpris par la gouvernante. Le sculpteur passa dans l'appartement voisin; le banquier et M^{me} Beliotte venaient de sortir de cet appartement; la tablette du secrétaire de Tyndal était abattue; les scellés apposés sur ce secrétaire après la mort du colonel avaient été brisés; des papiers se trouvaient dispersés çà et là dans la chambre.

Le sculpteur ne remarquait pas ce désordre; en proie au chagrin qui le torturait, il regardait, sans les voir, ces papiers dispersés par Flegeton et la gouvernante, dans la précipitation mise parmi eux à la recherche des actions de banque... Toutefois, la porte par laquelle il était entré s'ouvrit de nouveau; plusieurs hommes vêtus de noir se présentèrent.

Ces hommes venaient procéder à l'inventaire de la succession du colonel. C'étaient un juge de paix et son greffier, un notaire et des témoins.

Mais, à la vue des scellés brisés et des papiers dispersés, le juge de paix s'approcha de Victorin, qui regardait les arrivants d'un air interdit.

— Monsieur, lui dit-il d'un ton froid, que cherchiez-vous dans ce secrétaire?

— Moi... rien, répondit le sculpteur avec surprise; ce n'est pas moi...

— C'est bien; vous expliquerez à qui de droit le motif de votre présence dans cette chambre au milieu de ces papiers, mais il est de mon devoir d'assurer la justice de votre personne.

Victorin resta pendant un moment étourdi sous le coup de ces paroles; puis il redressa la tête et protesta de son innocence avec désespoir. Le malheureux se sentait pris de vertige; il se heurtait contre un piège chaque fois qu'il rentrait dans cette maison; il y avait dans l'ombre un être

maudit qui le chargeait de ses crimes.

Environ huit mois s'étaient écoulés depuis ce dernier événement.

Deux hommes chargés d'un brancard se présentèrent à la porte de la Charité; on les fit entrer dans l'une des salles de l'hospice. Des infirmiers arrivèrent et dressèrent un lit; puis ils ouvrirent le brancard, où se trouvait un jeune homme qui paraissait avoir perdu connaissance.

La nuit était venue; il faisait froid dehors. La salle de l'hospice était éclairée de cette lueur terne, rougeâtre, malade, qui semble un reflet de lampes sépulcrales. A la voir, avec ses longues files de lits tendus de draperies blanches, on eût pris pour l'une de ces galeries funéraires où nos ancêtres rangeaient leurs tombeaux.

Toutefois, à l'extrémité opposée de l'endroit où s'était arrêté le brancard, il se faisait un mouvement extraordinaire. Un groupe de sœurs et d'internes allaient de lit en lit, suivant la marche capricieuse d'un homme qui paraissait visiter l'hospice. Cet homme était l'administrateur d'un bureau de secours, fondateur de deux lits dans la maison; il avait au bras sa femme. On voyait le groupe s'avancer, s'arrêter, se perdre dans l'ombre d'une ruelle et revenir à la lumière. La femme interrogeait les malades et les sœurs avec sollicitude, distribuait des consolations et des aumônes; l'administrateur causait avec les internes.

Cependant les infirmiers enlevèrent le jeune homme du brancard et le couchèrent dans le lit qu'ils avaient disposé. Une sœur arriva. Cette sœur ne s'était pas détachée du groupe du fond de la salle; elle venait d'une chambre voisine. Elle se pencha sur le jeune homme et lui mouilla les tempes avec de l'eau fraîche. Son visage était pâle, maigre; ses yeux ardemts et pleins de souffrance. Elle semblait d'une extrême jeunesse, et malgré l'ampleur de son vêtement noir, son buste apparaissait d'une teinte blanche surprenante. Une toux sèche et convulsive soulevait de temps en temps sa poitrine et répandait sur son visage une teinte rosée de funeste augure.

Les rideaux du lit se trouvaient fermés. La sombre clarté des lampes arrivait à peine jusqu'au malade. Cependant la sœur s'arrêta tout-à-coup son regard se fixa. Le jeune homme ouvrit les yeux. Mais la sœur poussa un profond soupir et tomba sans force à genoux, le front appuyé sur le bord de la couche.

— O mon Dieu! mon Dieu!... murmurait-elle d'une voix éteinte, c'est lui!

Le jeune homme, aux faibles accents de cette voix, se retourna et dit :

— Andrée!

La sœur découvrit alors son visage.

— Andrée! répéta convulsivement le jeune homme dont les yeux étaient s'animèrent. Andrée, est-ce toi?

— Victorin!

Bordeaux, où des citoyens immensément riches ne trouvent pas un denier pour les populations inondées des rives de la Loire. On ne danse pas à Saint-Cloud, mais on organise de brillantes parties de chasse. Le 11, une chasse à courre, à laquelle assisteront les princesses, aura lieu à Compiègne. Une seule femme, au château, a compris que la retraite, dans les circonstances où nous sommes, et quand de grandes souffrances assaillent déjà des milliers de malheureux, sans compter celles que les rigueurs de l'hiver apporteront en surcroît, était le parti le plus convenable et le plus digne. C'est la duchesse d'Orléans.

On espérait que le conseil municipal de Compiègne agirait comme ceux de Bordeaux, de Pau, de Bayonne, et qu'il ferait l'objet d'une fête dynastique. Le conseil a mieux compris les nécessités en face du malheur des temps. Il a décidé que, suite des déplorables événements de la Loire, on ne pouvait offrir de fêtes publiques aux princes et princesses, et il a voté une somme de 500 f. à titre de secours extraordinaire pour les pauvres.

SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE
Reçues à la mairie de Lyon.
(11^e liste.)

Bénéfice d'une journée de vente donné par M. Jacques Soubra, bonnardier, 25 f. — B..., habitué du café, 5 f. — Un anonyme, 20 f. — Vucher, Reynier et Perrier, 100 f. — La famille Ranvier, 20 f. — Le conseil des prud'hommes de Lyon, savoir : A. Brisson, président, 50 f.; Félix Bertrand, vice-président, 50 f.; Félix Ballester, 25 f.; Charnier, tisseur, 5 f.; Hippolyte Jouve, 10 f.; C. Siméon, 10 f.; Gastelle, 10 f.; Barbier, 5 f.; Morel, 5 f.; Piron, 30 f.; Combe, 10 f.; Meunier, 5 f.; Vucher, 20 f.; Vidalin, 5 f.; Louis Gindre, 40 f.; Gariot, 50 f.; Rebevre, 20 f.; Viard, 10 f.; Farabel, 10 f.; Guisard, 5 f.; Pariel, 5 f.; Massard, 6 f.; Mancel, 5 f.; Dubost, 10 f.; Besson, 5 f.; Charezieux, 15 f.; Falconnet, 5 f.; Bret, 1 f.; Verrier, 5 f.; Un anonyme, 4 f.; Un inconnu, 1 f.; Staron Saint-Marc, souscription, 5 f.; Seppre, commis-secrétaire, 5 f.; Richard, 5 f. Total : 462 f. — Francis Sainte-Olive, 100 f. — Louis Reverchon, 10 f. — M^{me} veuve Ramand, 5 f. — Les membres du tribunal civil de Lyon, 500 f. — Perrin dit Marion, 5 f. — D..., 10 f. — Joseph Denavit et C^e, 100 f. — Dominique Chanet, 50 f. — De Marcy, 5 f. — Desanges et Robin, 50 f. — Genevriev et Canouville, 50 f. — Fayet-Mouton, 50 f. — Bossu, 3 f. — Daniel et Auguste Beau, 50 f. — Auguste Delore, 20 f. — M^{me} Scherb, à la Banque, 50 f. — Jean Ramié, agent de change, 50 f. — Dupuis, 10 f. — Rolland père, arbitre de commerce, et son fils, 10 f. Total de ce jour..... 1,990 f. » c. Montant des listes précédentes..... 26,418 55

Total au 5 novembre inclus..... 28,408 f. 55 c.

SOUSCRIPTIONS REÇUES A LA MAIRIE DE VAISE
EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.
(1^{re} liste.)

M. Jean-Claude Rossignol, 50 f. — Ivan Monnier, 50 f. — Claude Chanavat, 10 f. — Jean Chevallier fils, 50 f. — Benoit Cornu, 5 f. — Jacques Guillaume, 20 f. — Jean-Antoine Robier, 5 f. — Christophe Riboulet, 20 f. — Jules Gaudin, 5 f. — Nicolas Bursch, 5 f. — Georges-Pierre Schrimpf, 50 f. — Jean Bouchet, 5 f. — François-Antoine Besson, 30 f. — Philippe Zix, 40 f. — Jean Minin, 20 f. — Jean-Baptiste Deschet, 10 f. — Jean-Marie Verrière, 10 f. — Guillaume Rascalon, 10 f. — Joseph Allegret, 5 f. — Cailloux, 5 f. — Etienne Courtois, 10 f. — Jean-Pierre Bonenot, 20 f. — Dumoulin père, 5 f. — Duguesclin, 5 f. — Bonnard, 1 f. — Etienne Barret, 20 f. — Decote, 5 f. — Berard et C^e, 25 f. — Hefermeil, 10 f. — A. Schrimpf, 10 f. — Aimé Berthet, 30 f. — Morel fils aîné, 20 f. — Herilier fils, 20 f. — Les employés de la fabrique de bougies de M. Berard et C^e, 10 f. 60 c. — Nicolas Chappelle, 20 f. — Harel, commis, 3 f. — Debeaune, 20 f. — Dubois, 10 f. — Guillermain, 5 f. — Erhard, 40 f. — Steer, 10 f. — Un enfant fils, 5 f.

Produit d'une quête faite à domicile dans la Grande-Rue par MM. Schrimpf, Verchère et Besson.

MM. Vincent, curé, 25 f. — Jean-Baptiste Mouton, 5 f. — Jean-Baptiste Marion, 10 f. — Bodin, 5 f. — Jardel, 5 f. — Anonymes, 10 f. — Sorain, 5 f. — Durand, 2 f. — Veuve Morel, 80 c. — Bonnet, 2 f. — Genin, 2 f. — Lamure, 5 f. 30 c. — Charlatières, 25 f. — Lachal, 5 f. — Picotin, 2 f. — Terrasse, 5 f. —

Et Andrée se laissa aller dans les bras du sculpteur. — Oh ! je meurs ! je meurs ! disait la jeune fille en appuyant la main sur le front. — Pendant le groupe du fond de la salle s'était approché. Il s'arrêta devant le lit de Victorin. — Quel est ce malade ? demanda l'administrateur. — C'est un malheureux jeune homme qu'on nous envoie de la Force, réchappé à mi-voix l'interne de service. On a reconnu qu'il était innocent, mais le séjour de la prison l'a tué ; il se trouve dans un état qui n'offre plus d'espoir, dit le rapport du médecin des prisonniers. La femme de l'administrateur entra ouvrit les rideaux du lit. Elle parut stupéfaite avec stupefaction le malade ; puis son regard se reporta sur Andrée, laquelle avait le visage caché par les guimpes blanches de sa sœur. — Et cette sœur ? demanda-t-elle en frissonnant. — Cette sœur, répondit l'interne, est une pauvre jeune fille abandonnée que l'hospice a recueillie. L'administrateur regardait fixement Victorin, et sentait son front pâlir ; les yeux de sa femme s'appesantissaient sur le sien. Tout à coup Andrée, à demi couchée sur le bord de son lit, tourna la tête et passa la main sur son front et considéra fixement à son tour l'administrateur et sa femme. Elle fut un moment de silence solennel. Les yeux de la jeune fille étincelaient du feu de la fièvre ; l'administrateur et sa femme demeuraient pétrifiés devant son regard. — Ah ! c'est le banquier et M^{me} Beliotte ! dit enfin la pauvre Andrée d'un regard égaré. — Et, laissant retomber sa tête sur l'oreiller de Victorin : — Victorin, je t'aime ! poursuivit-elle d'une voix mourante ; je t'aime ! — Merci ! — Ses lèvres se joignirent, et, dans cet embrassement suprême, leur âme se perdit. Une légère écume de sang vint tacher l'oreiller du lit. Le groupe des infirmiers se tenait à l'écart ; l'interne de service s'en détacha pour examiner Andrée et Victorin immobiles... Après un moment d'attente et d'anxiété : — Tous deux sont morts ! dit l'interne avec stupefaction. — C'est le dénouement de quelque amourette, sans doute, fit alors l'administrateur en se détournant. — L'administrateur philanthrope était en effet le banquier Flegeton. Il avait épousé la gouvernante, M^{me} Beliotte, et il prospérait. (Emancipation.) AMÉDÉE GOUET.

Gonin, vétérinaire, 5 f. — Tirant, vétérinaire, 4 f. — Lachana, 5 f. — Plattard, 5 f. — Tissot-Kieffer, 25 f. — Paul, 1 f. — Michaud, liquoriste, 5 f. — Perret aîné, liquoriste, 5 f. — Ponchon, charcutier, 1 f. 50 c. — Vernay, 2 f. — Richard, liquoriste, 5 f. — Ponchon, galocher, 1 f. — Lardet, 5 f. — Guinand, 1 f. — Bochet, liquoriste, 5 f. — Nagel, 2 f. — Pichot, 1 f. — Mélé, 1 f. — Drevon, 1 f. — Casimir, teinturier, 10 f. — Paul, id., 20 f. — Marron, id., 50 c. — Leneuf, 75 c. — Pupet, cafetier, 3 f. — Pichon, 2 f. — Py, 1 f. — Bielay, 50 c. — Chatain, 2 f. — Mouton, 1 f. — Terrailon, 5 f. — Denis, 1 f. — Jacques Pupet, grainetier, 3 f. — Marchand, poëtier, 25 c. — Micoud, 1 f. — Wist, 1 f. — Fenouillot, tonnelier, 1 f. — Chipault, 1 f. — Lamure, 1 f. 5 c. — Vial, 5 f. — Cinquin, 2 f. — Hohenschild et C^e, 5 f. — Veuve Bancillon, 50 c. — Carra, 1 f. 50 c. — Piquet, 2 f. — Guibal, 2 f. — Bonnet, 5 f. — Najac, 50 c. — Les ouvriers de M. Courte, teinturier, 9 f. — Bouchard, cafetier, 4 f.

Produit d'une quête faite à domicile dans le quartier de la Gare par MM. Vurpas, Jacquin et Miège.

MM. Vurpas, 30 f. — Jacquin, 20 f. — Miège, 25 f. — Moussy, 5 f. — Favre et Saïady, 2 f. — Cabasson, 1 f. 15 c. — Brunier, 5 f. — Brondel, 5 f. — Guillaume Hall, 10 f. — Mouillet, 5 f. — Garlon, 2 f. 50 c. — Veuve Berbes, 2 f. — Chinard, 5 f. — Neuss frères et C^e, 30 f. — Morel, 50 c. — Chaumont, 3 f. — Lericel, 2 f. — Beraud, 20 f. — Châtelain, 2 f. — Morise, 2 f. — Rivière, 5 f. — Mathiss, 20 f. — Rapp, 3 f. — Thibolot, 5 f. — Barret, 3 f. — Valfort, 2 f. — Chatron, 3 f. — M^{me} Fargeot, 50 c. — Delesse, 5 f. — Humel, 1 f. 25 c. — Vaudray, 3 f. — François Chevalier, 10 f. — Tixier, 5 f. — Viollet, 3 f. — Carjat fils, 90 c. — Ladret, 10 f. — Deblazy, 5 f. — Tavernier, 5 f. — Delestras, 2 f. — Perron, 3 f. — Merle, 1 f. — Milfer, 5 f. — Amand, 10 f. — Louis Jugniot, 1 f. — Saunier, 5 f. — Tisseur frères, 5 f. — Pouchaud, 1 f. — Smith, 15 f. — Trambouze et Briant, 20 f. — Chagny, 1 f. — Jambon, 1 f.

Produit d'une quête faite à domicile dans la rue Royale et la rue du Mont-d'Or par MM. Rossignol et Guillaume.

MM. Kobert, 1 f. — Pernel, 5 f. — Guillermain, pâtissier, 50 c. — Desprete, 3 f. — Franque, 2 f. — Morel père, 5 f. — Cusin, charcutier, 25 c. — Favre, 50 c. — Dussaud, 5 f. — M^{me} Farjon, 1 f. — Allard, 2 f. — Raymond, 1 f. — Simon, pharmacien, 5 f. — Mallier, 1 f. — Berthal, 1 f. 50 c. — Courtois, 5 f. — Cusin, marchand d'herbages, 25 c. — Mortel, ferronnier, 2 f. — M^{me} veuve Turin, 50 c. — Bertrand, cafetier, 50 c. — Plombier, 2 f. — Aîné, 4 f. — Besson, épicier, 3 f. — Crombak, 3 f. — M^{me} veuve Lacoste, boulangère et propriétaire, 50 c. — Brun, marchand de vin, 1 f. — Percet, 2 f. — Grenand, 50 c. — Francillon, 25 c. — Durand, 2 f. — Dechelette, 2 f. — Lafay, 2 f. — Morin, 5 f. — Fesch, ferblantier, 1 f. — Mazet, marchand de parapluies, 1 f. — Reverchon, pharmacien, 5 f. — Poulat, charcutier, 25 c. — Savatvey, 5 f. — Lapicotière, 2 f. — M^{me} veuve Garin, 1 f. — Vincent, 1 f. 50 c. — Duroussay, 2 f. — Besson, bottier, 5 f. — Berger, 5 f. — Bonnaire, 5 f. — Decocqueret, 2 f. — Goret, 2 f. — François Lourd, 5 f. — Perasse, 10 f. — Chandaise, 50 c. — Cadot, 3 f. — Richard, 90 c. — Laurent Lourd, 25 c. — Gairaud, 1 f. — Grison, 5 f. — Burtly, 2 f. — M^{me} veuve Giry, 4 f. — Guyot, 1 f. — Perrin, 3 f. — Blanc, 5 f. — Michaud, boulanger, 25 c. — Cochet, 2 f. — Michel, cafetier, 1 f. — Morin, 2 f. — Roy, 2 f. — Buy, 1 f. — Guyonnet, 5 f. — Berthier, 5 f. — Rollet, 50 c. — François Tisseur, 1 f. — Dumas, 2 f. — Jean Galoffre aîné, 50 f. — Tamisier, 25 c. — Cognet, 10 f. — Mauriac, 5 f. — M^{me} veuve Charvet, 5 f. — Francon, 20 f. — Gagnière, perruquier, 50 c. — Garçon, 2 f. — Guichard, 50 c. — Debiesse, 10 f. — M^{me} Combet, 50 c. — Chabroux, 5 f. — Dutroncy, 2 f. — Jacquier, épicier, 15 c. — Chatelet, 1 f. — Merle, boulanger, 50 c. — Victor Morel, 2 f. — M^{me} Didier, 1 f. — M^{me} Robier, 1 f.

Produit d'une quête faite à domicile, route du Bourbonnais, par MM. Cornet, Galland et Jean-Baptiste Deschet.

MM. Galland, 15 f. — Antoine Nérard, 3 f. — Pierre Péricot, 50 c. — François Passeron, 1 f. — Un anonyme, 50 c. — Jean Denis, 2 f. — Etienne Guillon, 2 f. — Louis Dumas, 5 f. — Bretonville, 5 f. — Croizat, 20 f. — Fond, 50 c. — Bonnevet, 50 c. — Luzet, 1 f. 50 c. — Cariot et Brun, 2 f. — Mille, 50 c. — M^{me} Fanny, 50 c. — Ferlat père, propriétaire et aubergiste, 50 c. — Ferlat fils, 1 f. — Pauly, 2 f. — Poncet, 5 f. — Laprevote, 2 f. 50 c. — Benoît Dumas, 2 f. — Un anonyme, 50 c. — Melinand, 5 f. — Veuve Vally, 1 f. — Claude Gros, 5 f. — Grange, 1 f. — Mery, 2 f. — Mongoin, 1 f. — Crozier, 1 f. — Payre, 50 c. — Durel aîné, 1 f. — Laroche père et fils, 10 f. — Grataloup, 1 f. — Durel cadet, 65 c. — David, 2 f. — Perrier, 3 f. — Louis Perret, 5 f. — Durand, 5 f. — Buscaille, 5 f. — Jean Dumas, 2 f. — Perrin, 1 f. — Vianet, 70 c. — Giroud, 1 f. — Alexandre, 5 f. — Deschamps, charcutier, 50 c. — Cimetièrre aîné, 1 f. — Auguste Chevalier, 5 f. — Charlet aîné, 5 f. — Cristin, 2 f. — Etienne Conjard, 50 c. — Auge, 3 f. — Jacques Gairaud, 5 f. — Dumont, 50 c. — Morlet, 50 c. — Reculon, 5 f. — Cozona, épicier, 20 c. — Laguaite, 3 f. — Machezeau, 5 f. — Louis Curtillet, 1 f. 50 c. — Jean Pélagaud, 5 f. — Guinebeau, 1 f. — André Gros, 40 c. — Picolet, 1 f. 50 c. — Perrachon, 5 f. — Matras dit Gamon, 2 f. — Duchamp, aubergiste, 2 f. — Guillemin, 2 f. — Menu, 20 c. — Un anonyme, 50 c. — Belle cadet, 10 f. — Baudoin, 5 f. — Pelletier, 2 f. — Renard, 2 f. — Taiche, 1 f. — Dumonceau, 1 f. — Bidreman père et fils, 25 f.

Produit d'une quête faite à domicile dans le quartier du Chapeau-Rouge par MM. Gonin et Chavanne.

MM. Chavanne, 20 f. — Cariotte, 50 c. — Millias et C^e, 5 f. — Alexis Ferlat, 5 f. — Jouanon, 1 f. — Talenton, 2 f. — Reynaud, 5 f. — Replat, 1 f. — Vassevière frères, 5 f. — Thevenon, charpentier, 5 f.

Produit d'une quête faite à domicile, rue Saint-Pierre, rue du Chapeau-Rouge et place du Marché, par MM. Giraud, Chavel et Cottin.

MM. Simon Giraud, 10 f. — Chavel, 5 f. — Cottin, 10 f. — Picolet, 5 f. — Riondel, 5 f. — Blondel, 2 f. — Saunier, 2 f. — M^{me} Pradier, 2 f. — Barratin, 1 f. — M^{me} Métras, 3 f. — M^{me} Masson, 50 c. — Roux, 1 f. — Labalme, 2 f. — Biolet, 1 f. — Frenoy, 2 f. — Et fantin, 3 f. — Jaunerie, 50 c. — Veuve Denis, 50 c. — Veuve Dupin, 1 f. — Veuve Morel, 5 f. — Brun, 3 f. — Bonnaire, 1 f. — Genillon, 1 f. — Gagnière, serrurier, 5 f. — Charmet, 50 c. — Pastor, 2 f. — Laveur, 75 c. — Juttet, 1 f. — Piquet, 50 c. — Benoît Lourd, 45 c. — M^{me} Leclerc, 5 f. — Choppy, 60 c. — Anonymes, 40 c. Total de la première liste : 2,056 f. 70 c.

Chronique.

Quelques propriétaires terriens ne paraissent pas satisfaits du privilège si exorbitant que la nouvelle loi sur la chasse leur a accordé. Voici que l'un d'eux, M. Lièvre aîné, de Rivolet, propose aux membres du comice agricole de Villefranche (Rhône) d'interdire par des PROCÈS-VERBAUX la chasse sur leurs terres à tous les chasseurs qui auront pris leurs permis dans une ville. Ainsi, quelques

roturiers ne cachent plus leurs prétentions à jouer le rôle des hauts barons du moyen-âge.

— Le concert donné samedi à notre Grand-Théâtre au bénéfice des inondés de la Loire et des pauvres de la localité a produit, dit-on, la somme de 7,500 f. L'empressement du public n'a pas fait défaut à l'appel qu'on lui a fait, et toute la salle était pleine, quoique le prix des places eût été augmenté. Nous rendrons compte demain de cette belle soirée artistique.

— Le collège royal de Lyon compte cinq de ses élèves sur la liste d'admission à l'Ecole Polytechnique sur quatorze qui se sont présentés aux examens ; ce sont : M. Mollard, Jaumand, Loir, Barillon et Chanson. M. Mollard a obtenu le n^o 9.

— Les premiers jours de la semaine avaient offert encore beaucoup d'activité sous le rapport des affaires ; mais ensuite les quantités considérables de blés qui sont arrivées dans notre port ont arrêté le mouvement et provoqué sur le disponible une baisse que la difficulté de trouver des moyens de transport pour l'intérieur a rendue encore plus sensible.

A livrer, bien que les transactions aient éprouvé du calme, la baisse a été moins sensible que sur le disponible. (Sémaphore.)

— L'encombrement des navires devient tous les jours plus considérable dans notre bassin. Il paraît que le capitaine du port aurait désiré qu'il lui fût permis de placer les navires de relâche au Frioul et à Pomègues, et que l'intendance sanitaire n'a pas cru pouvoir consentir à cet arrangement, les deux ports de quarantaine contenant déjà 110 navires qui ont fait leur déclaration au bureau de santé, et un nouveau convoi ayant encore été signalé hier au soir. (Idem.)

— Nous avons reçu hier, par la voie de Toulon, le courrier d'Afrique du 2 novembre. Les journaux de la colonie ne contiennent aucune nouvelle importante. (Idem.)

— Dans la nuit du lundi au mardi de la semaine dernière, on a commis un vol de sept doubles décalitres de blé dans la grenette de l'Arc, à Villefranche.

Ce blé se trouvait dans trois sacs appuyés contre les parois intérieures d'une fenêtre donnant sur la place de l'Arc, et n'ayant pour fermeture que des barreaux en fer. On peut supposer que les mains du voleur, introduites dans les interstices des barreaux, après avoir délié les sacs, se sont servies d'une poche ou de tout autre instrument analogue pour y puiser tout ce qui se trouvait à portée d'être pris.

Erratum. — Dans notre numéro du 8 novembre, au troisième paragraphe du premier article, le mot *corruptions* a été employé à la place de *conceptions*.

Spectacles du 9 novembre.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Huguenots, grand opéra.
THÉÂTRE DES CELESTINS. — M^{lle} Déjazet : Gentil-Bernard, vaudeville.
— Mon Voisin d'omnibus, vaudeville.

Bulletin de la Bourse de Paris du 7 novembre 1846.

Les fonds ont éprouvé plusieurs variations assez peu importantes, mais très rapides. Avant l'ouverture, on a fait 82 60 et 82 45, et le premier cours au parquet a été 82 45. Le 3 est monté d'abord à 82 55 et à 82 60 dans la coulisse ; il est ensuite retombé à 82 45 ; puis, après être remonté à 82 55 et retombé à 82 40, il a fermé à 82 45 au parquet et dans la coulisse.

Affaires assez animées ; les fonds anglais comme hier. Les actions de chemins de fer ont encore subi l'influence de la baisse ; les joueurs à la hausse ont vainement lutté contre elle, elle a eu le dessus, et à la clôture les offres continuaient à déprécier les cours.

Trois pour cent.....	82 40	Versailles (rive droite)...	395 »
Quatre pour cent.....	106 25	— (rive gauche).....	260 »
Quatre et demi pour cent.....	» »	Paris à Orléans.....	4212 50
Cinq pour cent.....	117 55	Paris à Rouen.....	895 »
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	675 »
Trois pour cent belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	865 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	98 »	Strasbourg à Bâle.....	215 »
Cinq pour cent belge.....	» »	Orléans à Vierzon.....	567 50
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	553 75
Récépissés Rothschild.....	102 »	Amiens à Boulogne.....	» »
Cinq pour cent romain.....	99 7/8	Montreuil à Troyes.....	» »
Trois pour cent espagnol.....	38 »	Chemin du Nord.....	642 50
Banque de France.....	3470 »	Dieppe et Fécamp.....	552 50
Comptoir Ganneron.....	1160 »	Paris à Strasbourg.....	477 50
Banque belge.....	» »	Tours à Nantes.....	487 50
Caisse Lafitte.....	1215 »	Paris à Lyon.....	495 »
Obligations de Paris.....	1392 50	Lyon à Avignon.....	» »
CHEMINS DE FER.....	» »	Bordeaux à Cette.....	» »
Saint-Germain.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	» »

Nouvelles diverses.

Le Journal du Loiret raconte cet horrible épisode de l'inondation : « Au moment de l'inondation, un habitant de Dry était allé en barque au port David, près Cléry, chercher sa famille pour la sauver du danger. Après avoir embarqué sept personnes, au nombre desquelles étaient sa femme et son enfant, il touchait au moment de les déposer en lieu de sûreté, quand tout à coup la barque chavira. Quatre des naufragés réussirent à se sauver. Le homme Courralier, sans quitter son enfant qu'elle tenait dans ses bras, parvint à se réfugier sur les branches d'un peuplier ; mais l'arbre s'affaissa sous son poids, elle est entraînée et laisse échapper son enfant. Son mari, qui avait trouvé un point d'appui à quelques pas de là, s'élança dans le courant pour ressaisir l'enfant, mais il est entraîné lui-même et ne reparait plus. Quant à la femme Courralier, elle avait réussi pendant ce temps à se réfugier sur un autre arbre, et ce n'est que cinq heures après avoir vu périr sous ses yeux son mari et son fils qu'elle a été recueillie par une barque de sauvetage. »

— Les wagons-postes, qui n'avaient été jusqu'à ce jour appliqués que sur le chemin de fer de Rouen pour le transport des dépêches, viennent d'être installés sur le chemin de fer du Nord. Le 1^{er} novembre, à sept heures du soir, M. Eugène Conte, chef de division à l'administration centrale des postes, et président de la commission formée par M. le ministre des finances pour l'élaboration du système de wagons susceptibles d'être affectés au transport des dépêches, est parti de la gare du Nord, avec les directeur et commis du premier bureau ambulancier, chargé de dépêches pour toute la ligne, l'Angleterre, la Belgique et les routes du Nord.

M. Eugène Conte, qui a conçu et dirigé le système des wagons-postes, a voulu poursuivre son œuvre jusqu'à la fin : il a organisé le service dans tous ses détails, et démontré aux agents à qui il reste confié la manière de le pratiquer sans encombre et avec toute la célérité voulue.

Ce n'était pas une mince et facile tâche que de faire en wagons tout le travail qui se faisait jusqu'à présent dans les bureaux du centre. Il a fallu beaucoup de soins et de patience pour former les employés à ce travail. Tous les voyageurs et les curieux se pressent à chaque station pour voir s'exécuter ce travail ; car on voit se faire en un clin d'œil le tri, la distribution et la formation des dépêches. L'un des avantages de ces bureaux ambulants, c'est de laisser voir à tous comment s'effectue la manutention des lettres. Les nouveaux wagons diffèrent de ceux qui sont établis pour

le transport des dépêches sur le chemin de fer de Paris à Rouen par de remarquables perfectionnements dans la forme et la distribution intérieure. La pièce principale qui sert de bureau est plus vaste, mieux emmenagée que dans les autres; elle est ornée avec un goût parfait et chauffée par un calorifère disposé au-dessous du wagon.

— On ne pouvait autrefois exporter de la poudre anglaise; cette prohibition est levée, car un bâtiment français est à l'ancre à Erith, dans la Tamise, prenant en charge un cargaison de poudre à canon de 4,000 barils. Ce n'est pas encore de la poudre-coton.

— L'atelier de terrassement établi sur les glacis de la citadelle de Strisbourg étant à peu près complet, M. le commandant du génie de Morlet vient d'ouvrir, en faveur des ouvriers qui manquent de travail, un nouvel atelier de terrassement, au bastion n° 6, derrière les Ponts-Couverts.

Il suffira, pour y être admis, que les ouvriers se présentent au garde du génie chargé de la surveillance de ces travaux, ou à l'entrepreneur des fortifications, rue des Juifs, 27.

(Courrier du Bas-Rhin.)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n° 12.

VENTES JUDICIAIRES.

Le jeudi douze novembre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, place du Perron, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels que table, chaises, poêle, glace, buffet, console, tableaux, marmites, lits garnis, échelle, et deux métiers pour la fabrication des châles garnis de tous leurs accessoires, etc. (1967)

Même étude.

Le jeudi douze novembre 1846, à dix heures du matin, il sera procédé à Lyon, sur la place des Terreaux, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers, tels qu'une grande glace dans son cadre bois doré, guéridon, chaises, commodes, table de nuit, une autre grande glace avec son cadre bois doré, plusieurs bureaux bois sapin à plusieurs places, pour écoliers, cinq bancs en bois, poêles, plusieurs boiseries et quelques menus articles de ménage. (1968)

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

AVIS. On désire vendre deux maisons situées à Lyon, près la côte Saint-Sébastien, l'une du prix de 55,000 fr., l'autre du prix de 70,000 fr. On échangerait ces deux maisons ou l'une des deux, soit contre des terrains à bâtir, soit contre une propriété rurale, et on donnerait au besoin un retour.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vuy, notaire à Lyon.

On demande des capitaux à placer par hypothèque sur des immeubles dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser audit M^e Vuy. (3618)

A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'épicerie bien achalandé, existant depuis cinquante ans. S'adresser rue de la Cage, 13, à Lyon. (4396)

A VENDRE Plusieurs appareils, sans corps de pompe, pour la fabrication des eaux et limonades gazeuses à des prix très modérés. Un seul homme peut fabriquer 1,200 bouteilles par jour. S'adresser à M. Billot, pharmacien fabricant d'eaux minérales, place Saint-Vincent, 3. (4389)

A VENDRE. Atelier pour fabriquer les fers de velours. — S'adresser rue Saint-Georges, n° 98, au magasin de modes. (2899)

A LOUER. Vastes magasins et arrière-magasin, propices au commerce d'épicerie en gros, à celui de cornes en gros et autres de ce genre, ou encore pour atelier quelconque. S'adresser à M^{me} veuve Lamarche, rue Noire, n° 13. (2900)

A LOUER à la Noël, quatre pièces boisées, plafonnées et tapissées, sur le derrière, tenues depuis longues années par un café. S'adresser rue Limace, n. 5, au 2^{me}, la porte à gauche. (2898)

POLITIS, FACTEUR DE PIANOS, Attaché jusqu'à présent à la maison Mongolfier, son atelier actuellement cours Morand, n° 16, aux Brotteaux.

Les personnes qui voudront faire réparer leurs pianos par lui sont assurées d'être satisfaites.

A dater de ce jour, on trouvera chez lui des pianos de rencontre en bon état et à prix fixe. (990)

Ateliers de la rue de Jarente, n. 16, à Lyon.

PONT ET C^e. Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fer et fonte. Le tout garanti. (1553)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

RASOIRS-DUCROT. M. DUCROT, de Villefranche, dont les Rasoirs sont si avantageusement connus dans le public par la supériorité de leur trempe, et dont les journaux de la localité ont fait l'éloge le plus brillant comme le plus mérité, demeure actuellement à Lyon, place Saint-Laurent, n. 6. (4373)

CIMENT-MARBRE. AUTELS ET DALLAGES AVEC GARANTIE. Des applications faites depuis une et deux années sur les points les plus fréquentés constatent le bon usage de ces dallages, qui dorénavant seront livrés avec garantie. S'adresser pour la vente et la pose: MM. Gauthier frères, rue de la Liberté, à Perrache; Mollino, rue Saint-Dominique, 13, dans la cour; Bidreman père et fils, à Vaise, 6. (1590)

UN TRÈS BON CONSEIL. Les personnes qui craignent le froid aux pieds, Celles qui craignent l'humidité aux pieds, Celles qui ont les pieds malades, Celles qui ont des durillons et des cors, Celles dont les pieds enflent, Celles dont la transpiration est arrêtée, Celles même qui ont la goutte et des rhumatismes, Sont conseillées d'aller à la grande fabrique de pantoufles, rue du Palais-Grillet, 15. Elles y trouveront des chaussures en CAOUTCHOUC, tout ce qu'il y a de plus souple, de plus imperméable et de plus chaud, à des prix fixes et très modérés. (4392)

MIGNOT, FUMISTE, Garantit les cheminées des inconvénients de la fumée. — Rue Tupin, 22, au 1^{er}. (4397)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

— On dans le Standard :

« Lundi soir. — Le steamer le Tottinger, en route pour Southampton, et la frégate à vapeur le Cyclops, en route pour Lisbonne, ont touché tous deux dans cette soirée à la hauteur de Cowes. Ce double accident doit être imputé à l'épaisseur du brouillard. Personne n'a péri, et l'on est venu promptement à bout de dégager les deux navires, qui ont pu immédiatement continuer leur route. »

— Le gouvernement, dit le journal anglais le Globe, se propose d'acheter six navires à vapeur de 650 tonneaux et de la force de 350 chevaux pour le service entre Holy-Head et Kington. Ces navires seront, dit-on, les plus rapides que l'on aura jamais vus dans le Royaume-Uni.

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. — M. DE NESLE, ancien directeur-général de la compagnie lyonnaise l'Incendie, prévient le public que le conseil d'administration de la compagnie la France l'a nommé son mandataire pour les villes et arrondissements ci-après : Lyon, Villefranche, Vienne, Saint-Marcellin, la Tour-du-Pin, Trévoux, Nantua et Belley.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE GUILBERT ET DORIER,

Rue Puits-Gaillot, 3, à Lyon, et rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, à Paris.

Médecine, Jurisprudence, Agriculture, Sciences et Arts, Illustrations, Piété, etc., et enfin tout ce qui constitue une librairie générale.

Acquéreurs du fonds de la librairie MIDAN, qui était rue Lafont, 4, MM. GUILBERT et DORIER fournissent toutes les suites de souscriptions qui étaient prises dans ladite librairie. MM. les souscripteurs sont priés de les faire retirer.

Abonnement à la lecture des livres (12,000 volumes) au mois et au volume. On reçoit toutes les nouveautés dès leur mise en vente à Paris. (1594)

A Lyon, chez VERNET, place des Terreaux, BAYON, rue Neuve, et ANDRE, place des Célestins.

SIROP PÂTE DE NAFÉ ARABIE

Seuls PECTORAUX approuvés par les PROFESSEURS et CHIMISTES de la Faculté de MÉDECINE de Paris.

RACAHOUT DES ARABES

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes malades de la poitrine. (5197-7945)

NOUVEAU SERVICE RÉGULIER EN POSTE

DE MACON A AUTUN

EN DOUZE HEURES.

Les départs ont lieu tous les jours, à dater du 1^{er} novembre, aussitôt après l'arrivée des bateaux à vapeur de Lyon. Ce service dessert : Clunay, Salornay-sur-Guye, la Croisée, Blanzay, Mont-Saint-Vincent, Marmagne, et correspond directement avec le Creuzot.

BUREAUX PRINCIPAUX :

MACON, chez M. Taupenot fils, directeur des Berlines-Postes du Commerce, quai du Nord.

CLUNAY, chez M. Pignet, dit Franquet.

LA CROISÉE, chez M. Bernot, aubergiste.

BLANZAY, chez M. Lagrion.

MARMAGNE, chez M. Nectoux.

AUTUN, au bureau des Messageries Générales de France. (1584)

TABLETTES LAROQUE AU LICHEN, le plus efficace des pectoraux contre les rhumes, toux, asthmes, catarrhes. — Boîtes : 1 f. 25 c. et 70 c. — A Paris, Jozeau, rue Montmarure, 161; à Lyon, Laroque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins; à Vaise, Simon; à Villefranche, Ayot; à Givors, Lime; à St-Etienne, Rigolot, rue de Foy, 15; à Rive-de-Gier, Rigaud; à Mâcon, Voituret; à Châlon, Paquetin; à Vienne, Mermet; à Bourg, Ravet, tous pharmaciens. (4415)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans réchute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal. (EXTRAIT DE SALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPARILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vérociens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrésités et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que le scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallouin. (4892)

RASOIRS-DUCROT. M. DUCROT, de Villefranche, dont les Rasoirs sont si avantageusement connus dans le public par la supériorité de leur trempe, et dont les journaux de la localité ont fait l'éloge le plus brillant comme le plus mérité, demeure actuellement à Lyon, place Saint-Laurent, n. 6. (4373)

CIMENT-MARBRE. AUTELS ET DALLAGES AVEC GARANTIE. Des applications faites depuis une et deux années sur les points les plus fréquentés constatent le bon usage de ces dallages, qui dorénavant seront livrés avec garantie. S'adresser pour la vente et la pose: MM. Gauthier frères, rue de la Liberté, à Perrache; Mollino, rue Saint-Dominique, 13, dans la cour; Bidreman père et fils, à Vaise, 6. (1590)

UN TRÈS BON CONSEIL. Les personnes qui craignent le froid aux pieds, Celles qui craignent l'humidité aux pieds, Celles qui ont les pieds malades, Celles qui ont des durillons et des cors, Celles dont les pieds enflent, Celles dont la transpiration est arrêtée, Celles même qui ont la goutte et des rhumatismes, Sont conseillées d'aller à la grande fabrique de pantoufles, rue du Palais-Grillet, 15. Elles y trouveront des chaussures en CAOUTCHOUC, tout ce qu'il y a de plus souple, de plus imperméable et de plus chaud, à des prix fixes et très modérés. (4392)

MIGNOT, FUMISTE, Garantit les cheminées des inconvénients de la fumée. — Rue Tupin, 22, au 1^{er}. (4397)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

LIQUEURS. La personne qui s'était fait annoncer pour faire des élèves pour la distillation, et qui remet en même temps de très bonnes recettes, prévient les personnes qui désirent apprendre, ainsi que celles qui se sont déjà présentées, qu'elle n'a loué que jusqu'à la Noël. Il faut donc se décider de suite. On pourra donner l'adresse des personnes qui ont appris et qui ont été très satisfaites. La personne qui enseigne demeure rue Perrache, n. 19. (1597)

M. DE NESLE est chargé de toutes les opérations de la compagnie la France pour l'incendie et sur la vie.

Les bureaux de la compagnie la France sont transférés quai d'Orléans et place de la Platière, n. 2, au 1^{er} étage.

8 AU GRAND 8

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Le sieur COQUAIS,

Fabricant de plaqué première qualité, tel que réchauds de table, porte-huiliers, porte-carafes, cafetières, sucriers, bouts de table, soupières, théières, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier.

COUVERTS

Dorés et argentés à Paris par les procédés RUOLZ, garantis 60 grammes argent par douzaine.

Autres couverts d'un beau blanc et d'une solidité égale à l'argent, de 1 f. 25 c., 1 f. 75 c. et 2 f. 50 c.

VOITURE EN POSTE, DE NUIT, POUR SAINT-ETIENNE

partant à dix heures du soir.

Bureaux à Lyon, chez M. Morand, traiteur, port du Temple, 44. (1596)

DESTRUCTION DES RATS ET SOURIS,

ET DES BLATTES DITS CAFARDS.

Ce remède, approuvé par la Faculté de médecine, n'est pas nuisible à la santé de l'homme et des animaux domestiques. Les syndicats de la boulangerie de Paris et de Lyon, ainsi que les syndicats d'un grand nombre de villes de France et de l'étranger, ont attesté son efficacité pour la destruction complète des rats et souris, et des blattes dits cafards.

Lorsqu'on emploie ce remède selon les indications, on donne le tout à l'épreuve et sans payer d'avance.

S'adresser, rue Romarin, n° 11, à Pentresol, ou à M. Ronguon, épicière, même maison; au concierger du syndicat de la boulangerie de la ville de Lyon; à M. Bony, marchand de vin, rue Ferrandière, n° 12.

N.-B. — Les personnes de Lyon ou des faubourgs qui désirent la recette sont priées de remettre leur adresse exacte aux maisons indiquées. Le sieur MEYNEN se charge de se rendre à domicile pour démontrer le procédé. Il en garantit l'efficacité. (4388)

MÉDAILLE D'HONNEUR

DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BNDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE,

Sans Sous-Cuisses,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, Golay père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11, quartier Perrache. (4350)

ENTREPRISE DE VIDANGE INODORE,

au moyen d'un système breveté

sans garantie du gouvernement.

L'expérience a démontré la supériorité de ce système, auquel plusieurs perfectionnements viennent encore d'être ajoutés. En conséquence, l'entrepreneur a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, régisseurs et locataires principaux qu'il se charge d'opérer l'extraction des matières contenues dans les fosses d'aisance, conformément à l'arrêté municipal de 1845.

S'adresser, pour traiter de la vente et de l'achat desdites matières, soit au comptant, soit à terme, grande rue des Capucins, n. 7, au rez-de-chaussée, et cours Trocadéro, n. 2, au 2^{me}, de neuf à quatre heures, tous les jours. (1565)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (4460)

SIROP PHLEENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.

Rue de la Poulaille, 19.